

■ **AZUR FLEURS Sàrl**, à Bulle, exploitation d'un commerce de fleurs, etc. (FOSC du 07.02.2002, p. 6). Par ordonnance du 18.08.2003, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a prononcé la faillite de la société. Nouvelle raison sociale: **AZUR FLEURS Sàrl en liquidation**. Par ordonnance du 28.11.2003, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a suspendu pour défaut d'actif la liquidation de cette faillite.
Journal no 287 du 21.01.2004
(02088706 / CH-217.1.001.073-2)